

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15
- Absents : 00
- Exclus : 00

**Objet : Convention
avec le SIEA –
Intervention d'un
conseiller numérique**

N° : 2021-59

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 07 décembre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 01 décembre 2022

Date d'affichage : 01 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Solange DEGLI ANTONI, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc JANODY

En vue d'accélérer la transformation numérique de la société, l'Etat a créé le dispositif Conseiller numérique France Services.

Le Syndicat d'Electricité et de E-Communication de l'Ain (SIEA) peut se voir confier cette mission sans que cela n'entraîne un transfert de compétence.

Ce dispositif a pour objet de soutenir les habitants d'un territoire dans leurs usages quotidiens du numérique (effectuer des démarches en ligne, échanger avec des proches, suivre la scolarité de leur enfant, acheter en ligne, consulter un médecin), de les sensibiliser aux enjeux du numérique (protéger ses données, vérifier les informations), et de les rendre autonomes pour l'accomplissement de leurs démarches administratives en ligne à travers des ateliers individuels ou collectifs qui auraient lieu tous les 15 jours.

La commune doit s'engager à verser 400 euros au SIEA couvrant les 2 ans du contrat du conseiller numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'intervention d'un conseiller numérique du SIEA sur la commune
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20221207-202259-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022

*et publication
sur le site de
la commune
le 16 décembre 2022*

